

Groupe de travail « Tolbiac »

Réunion du 10 juillet 2014

LISTE DES PARTICIPANTS		
VILLE DE PARIS		
Mairie du 13 ^{ème}		Bénédicte PERFUMO
Direction de l'Urbanisme		Annick BIZOUERNE, François HÔTE, Anne GOMEZ
DDEES		Nathalie COUSIN-COSTA
SEMAPA		
Direction Générale		Jean-François GUEULLETTE, Sandrine MOREY
Direction de la Communication		Nathalie GRAND
Direction du développement		Catherine BEYLAU
Direction de la Programmation et de l'Urbanisme		Ludovic VION
Direction des Infrastructures et Constructions		Jean-Louis GERBENNE, François VALOUR, Kéwin MARCILLAUD, Marie KRAFT,
PERSONNALITES EXTERIEURES		
Garant de la concertation		Bertrand MEARY
Personne qualifiée		Bertrand AVRIL
REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS		
Bureau des Associations – Comité de concertation Paris Rive Gauche		Yann RENAUD
ADA 13		Brigitte EINHORN
La Plateforme des Comités Parisiens d'Habitants		Claude BIRENBAUM
ALFBF		Dominique MACAIGNE
Association des usagers des transports du XIII ^e arrondissement		Jacques STAMBOULI

Les Frigos APLD 91		Jean-Paul RETI
CONSEILS DE QUARTIER		
Conseil de quartier n° 8		Claude GALLAIRE
Conseil de quartier n° 7		André MESAS
INSTITUTIONS		
SNCF		Christian BREZET
Agence MOM		Benjamin GORRIDGE, Anne PORTNOÏ
TDA		Isabel RAYO
WILMOTTE & Associés		Jean-François PATTE

La séance est ouverte à 17 heures 40, sous la présidence de François HÔTE.

François HOTE salue les participants et leur souhaite la bienvenue dans les nouveaux locaux de la direction de l'Urbanisme.

I. Présentation du projet d'aménagement de l'Esplanade T4

Isabel RAYO indique que le projet se trouve entre le boulevard Vincent Auriol et la halle Freyssinet. Il prévoit l'élargissement de l'avenue de France et la création de l'esplanade piétonne T4.

a. Un projet complexe car soumis à de nombreuses contraintes

Le projet est complexe car il sera réalisé au-dessus des voies ferrées, ce qui implique des contraintes techniques. Les emprises pour les appuis sont effectivement très limitées. Une pile d'appui sera commune à celle existant déjà sur l'avenue de France.

D'autres contraintes découlent du nivellement du terrain.

b. La solution technique retenue

La structure émergera partiellement sur l'espace public, culminant à 1,8 mètre en son point le plus haut. L'intérieur de la poutre principale sera visitable. La poutre sera recouverte d'un platelage en bois, et servira de passerelle donnant accès à un pavillon. Ce platelage sera amovible, pour faciliter l'entretien et la maintenance de la poutre.

c. Les espaces publics

Anne PORTNOÏ précise que, sur l'emprise du T4, il y a une différence de niveau entre l'avenue de France et la promenade plantée de l'ordre de 1m10. La création d'une place haute et d'une place basse est prévue, avec une pente en travers de 1,99 %. Une pente à 5 % sur 10 mètres sera aussi réalisée, pour gérer la différence de niveau. Elle sera ponctuée d'emmarchements plantés, sur lesquels les passants pourront s'asseoir.

La place haute se trouvera en situation de crête par rapport à l'avenue de France, à la place basse et au parvis de la halle Freyssinet. Elle se trouvera 9,4 mètres plus haut que ce parvis.

Un escalier monumental constitué d'emmarchements en éventail s'élargissant vers le bas de 8 à 22 m, avec des gradins plantés permettant de s'asseoir, comportant 4 volées de 16 marches, permettra de relier la place T4 au parvis de la halle Freyssinet.

Au niveau du boulevard Vincent Auriol, il a fallu décaler le passage piéton pour intégrer la piste cyclable, qui longera l'îlot central et puis en rejoindra le centre.

Les matériaux utilisés pour le sol de l'avenue de France seront repris pour le projet. La place basse, les emmarchements plantés et la place haute reprendront le calepinage de sol déjà utilisé pour la promenade plantée, avec quelques modifications.

Quant aux plantations, les huit arbres du terre-plein qui seront abattus pour permettre le chantier seront remplacés à l'identique. Il s'agit de Ginkgo Biloba. Les emmarchements plantés accueilleront des cerisiers d'Amérique, dont le feuillage léger devient jaune à l'automne. Des sophoras du Japon et des prunus padus seront aussi plantés.

Le mobilier sera le même que celui de la promenade plantée. Les escaliers seront éclairés par le biais de leds situés dans la main courante. Les gradins seront aussi éclairés par des leds. Des appliques seront installées en complément sur les murs.

Le relevé béton qui se trouve sur le boulevard Vincent Auriol sera habillé avec une tôle en aluminium puis par une maille métallique.

Bertrand MEARY aimerait que la SEMAPA rappelle l'origine du nivellement, dans un souci pédagogique.

Kéwin MARCILLAUD répond que le nivellement provient de la présence des voies ferrées. La halle Freyssinet se trouve à -9 mètres, au niveau du terrain naturel. La promenade plantée située au-dessus du faisceau se trouve, quant à elle, en hauteur. Le nivellement en 2 temps de la place T4 – place haute/ place basse - permet de raccorder le niveau de la promenade à celui de l'avenue de France.

Jacques STAMBOULI en déduit que deux escaliers seront créés sur la place T4.

Anne PORTNOÏ répond que les pentes créées ne donneront pas l'impression d'être des escaliers. Elles seront toutefois considérées comme des escaliers pour les personnes à mobilité réduite (PMR), mais une rampe accessible sera installée.

Jean-François GUEULLETTE précise que cette rampe permettra de passer de la place basse à la place haute.

Kéwin MARCILLAUD ajoute qu'un ascenseur public sera aussi mis en place, pour permettre aux PMR d'accéder au parvis de la halle Freyssinet.

Jacques STAMBOULI redoute que cet ascenseur soit continuellement en panne, comme cela se produit généralement.

Kéwin MARCILLAUD explique qu'il était impossible de créer une rampe, au vu de la différence de niveau (9 mètres). Elle aurait dû mesurer plus de 200 mètres de long, et donc être presque aussi longue que la halle Freyssinet.

Jean-François PATTE précise que d'autres ascenseurs permettent de rejoindre la promenade plantée. Ils pourraient être utilisés si l'ascenseur créé était en panne.

Jacques STAMBOULI déplore que le tracé du bus 89 ait été détourné – les élus, les associations et les usagers s'en sont émus. Dans un sens (quand le bus provient de la gare d'Austerlitz), les usagers ne peuvent effectivement pas descendre du bus sur l'avenue de France, près de la BNF et de la rue Raymond Aron, alors qu'une station est disponible dans l'autre sens. Il faudrait créer une autre station à la place du lieu d'exposition de la SEMAPA.

Jean-François GUEULLETTE objecte qu'une station ne pourra pas être créée en cet endroit tant que le chantier est en cours. Quand la voirie sera terminée, il sera probablement possible de créer une station de bus supplémentaire.

Jean-François GUEULLETTE rappelle que c'est la RATP qui décide de l'implantation des stations sur les voiries, qui ont été remises à la ville. La décision n'incombe pas à la SEMAPA.

Jacques STAMBOULI déplore que les mauvaises décisions prises par la RATP aggravent la gêne occasionnée par les travaux.

En réponse à une question de Claude GALLAIRE, Kéwin MARCILLAUD précise qu'il sera possible de marcher sur la poutre, notamment pour rejoindre le pavillon à son extrémité.

Jean-François GUEULLETTE ajoute que le petit pavillon qui viendra capoter la poutre sera public.

Jean-Paul RETI redoute que le revêtement des pentes devienne glissant, en cas de pluie.

Anne PORTNOÏ indique que du granit flammé sera utilisé, comme à Austerlitz. Il ne sera pas glissant. La pente sera en outre réduite, si bien que le risque de glisser sera faible.

II. Présentation du programme d'activités devant prendre place dans la halle Freyssinet

François HÔTE rappelle qu'un avant-projet sommaire a déjà été présenté à la concertation.

Jean-François PATTE annonce que l'appel d'offres sera lancé le 5 septembre 2014, pour sélectionner les entreprises qui interviendront. L'objectif est de conclure les marchés à la fin novembre 2014 et de terminer les travaux deux ans plus tard, soit à la fin novembre 2016. Les études sur les espaces publics viennent de démarrer.

Kéwin MARCILLAUD précise que les études sur les espaces publics pourront être présentées à la rentrée.

Jean-François PATTE ajoute que la promenade plantée longe la totalité de la halle Freyssinet, qui mesure 310 mètres de long sur 58 mètres de large. Deux servitudes de passage public seront créées à travers la halle, afin qu'elle puisse être traversée pendant la journée.

Le pavillon d'administration existant sera démoli, puisqu'il n'est pas inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. L'occupant actuel a d'ailleurs abattu les séparatifs, créant une belle perspective.

De part et d'autre de la halle, des emmarchements seront créés, dont la hauteur sera réduite autant que possible, tout en tenant compte des exigences des ABF.

Du côté du cours Freyssinet, situé près du ministère des Finances, la halle sera ouverte, avec de grandes baies vitrées. Des commerces seront recréés dans les alvéoles qui

trouvent place sous le bâtiment du Ministère des Finances et correspondent aux anciens boxes de la Sernam.

Jean-François PATTE précise que l'ensemble du béton de la halle Freyssinet sera rénové.

Du côté des voies SNCF, on trouvera la promenade plantée à + 9 mètres et quelques commerces se logeant sous cette dernière à proximité des emmarchements. Des emmarchements et des ascenseurs permettront de rejoindre le niveau de la halle depuis la promenade plantée.

Côté Sud (rues Charcot et du Chevaleret), se trouvera le restaurant, qui pourra être utilisé par les start-ups installées dans la halle mais sera aussi un lieu de vie pour le quartier.

La halle sera divisée en trois parties, séparées par les deux traversées publiques :

- le forum ;
- la zone « start-up » ;
- le restaurant.

La zone « start-up » sera un lieu de travail fermé, non accessible au public, avec un système de contrôle d'accès. Le forum sera en revanche un espace ouvert à tous. Il comportera un auditorium et des salles de réunions (dont certaines de 4 places). Il accueillera aussi le « fab lab » (un espace d'impression 3D et de découpe numérique) ainsi que la « french tech » (un regroupement de plusieurs services publics, visant à faciliter la vie des futurs créateurs d'entreprise). L'amphithéâtre a été encastré dans le sol de la nef, en reprenant les cotes des anciennes voies ferrées.

Jean-François PATTE précise que l'ensemble des locaux techniques seront traités en infrastructure du projet.

La zone « start-up » sera un incubateur, qui offrira des services aux créateurs d'entreprise et des espaces de travail. Ces espaces sont organisés en « villages ». Des placettes les relieront deux par deux – il s'agira d'espaces d'échange informels. Des casiers seront installés, qui permettront de ranger les effets personnels.

Chaque village accueillera une salle de réunion, un espace lounge avec un sofa, un espace polyvalent/cuisine, un escalier avec un mur vitré servant aussi de support aux projections, des sanitaires, ainsi qu'un autre escalier protégé (coupe-feu). Chaque travée comportera deux ascenseurs – quatre ascenseurs seront donc créés au total.

Des éléments acoustiques et d'éclairage seront installés sur une structure suspendue sous les verrières.

Jean-François PATTE rapporte que des chaises et des tables spécifiques sont actuellement mises au point pour la halle avec Wilmotte Design.

Quant au restaurant, il proposera plusieurs offres de restauration différentes. Jean-François PATTE aurait aimé pouvoir transformer d'anciens wagons SNCF en salles de

restauration : des démarches ont été engagées en vue de l'acquisition de 2 wagons, mais l'issue est encore incertaine.

François HÔTE s'enquiert de l'isolation thermique prévue.

Jean-François PATTE répond qu'il faut respecter la structure de la halle. Cependant, les toitures pourront être ré-isolées et étanchées, depuis l'extérieur. L'intérieur des verrières ne pourra en revanche pas être modifié, car le béton doit rester apparent.

André MESAS rappelle qu'actuellement, la halle Freyssinet est encastrée dans une cour et n'est pas perceptible depuis l'extérieur. L'entrée côté boulevard Vincent Auriol sera-t-elle rendue visible ? Le mur situé du côté de la rue Watt et de la rue du Chevaleret sera-t-il abattu ?

Jean-François PATTE confirme que ce mur sera abattu.

Jean-François GUEULLETTE précise que la SEMAPA envisage de démolir ce mur dès qu'elle aura obtenu le permis de démolir. Il sera remplacé par une grille.

Anne PORTNOÏ ajoute que les accès à la halle Freyssinet seront simplifiés. Cependant, il sera impossible de modifier complètement le nivellement historique du terrain.

Jean-François PATTE indique que les servitudes publiques qui seront créées relieront la halle à son environnement, puisqu'elle sera plus facilement traversable. En outre, les commerces implantés du côté du ministère des Finances, dans les alvéoles Sernam, draineront des flux.

Jean-François GUEULLETTE précise que la SEMAPA achète actuellement des emprises foncières au nord de l'accès depuis le boulevard Vincent Auriol, pour y élargir la zone de passage. Une partie des alvéoles du Ministère des Finances sera vendue à Xavier Niel tandis que l'autre sera conservée par la SEMAPA. Celle-ci y créera des commerces de quartier éventuellement sur deux niveaux – celui de la rue Louise Weiss et celui de la halle.

Enfin, un escalier monumental et un ascenseur seront créés dans l'axe de la rue de Broglie. Ils permettront d'accéder à la première des deux servitudes publiques traversant la halle, puis de rejoindre la promenade plantée de l'autre côté.

André MESAS demande la tenue d'une réunion publique, afin d'assurer la bonne information des riverains sur ce projet.

François HÔTE annonce qu'un groupe de travail sera consacré aux abords de la halle, à la rentrée, en septembre/octobre.

Jacques STAMBOULI se déclare favorable à l'installation de trains dans la halle. Il est effectivement important d'y créer une ambiance conviviale, différente de la froideur de la BNF. La Belle de mai, à Marseille, pourrait servir de source d'inspiration. Jacques STAMBOULI suggère notamment d'installer un mobilier plus modulable et malléable que celui, très carré, qui est prévu.

Jean-François PATTE explique que la halle sera accessible depuis l'espace public – les personnes devront simplement s'enregistrer pour y pénétrer, dans un souci de sécurité. Les servitudes publiques seront largement ouvertes au public, à certains horaires de 7 à 21h probablement.

Ludovic VION précise que la servitude côté Est, qui dessert le restaurant, sera ouverte plus longtemps que celle côté Ouest.

Jean-François PATTE ajoute que l'espace « start-up » ne sera accessible qu'aux personnes autorisées. Une entrée située sur la voie publique desservira enfin le restaurant, qui comportera une terrasse ouverte.

Jean-François PATTE explique par ailleurs que la halle Freyssinet sera une opération de mécénat numérique, pour Xavier Niel. Elle ne sera effectivement pas directement rentable.

Bertrand MEARY demande quel type de contrat sera conclu entre les utilisateurs et le propriétaire.

Jean-François PATTE ne peut pas l'indiquer.

Bertrand AVRIL se demande si Xavier Niel sera contractuellement intéressé aux projets développés par les start-ups.

Jean-François PATTE l'ignore.

Jean-Paul RETI souhaite savoir si un dispositif de chauffage innovant pourra être installé dans la halle Freyssinet.

Jean-François PATTE répond que le chauffage CPCU déjà en place dans le quartier sera utilisé. Une solution de géothermie pourrait aussi être mise en œuvre, avec un système performant de ventilation. La halle Freyssinet ne pourra pas respecter la RT 2012 : actuellement il s'agit d'une « passoire thermique » et les contraintes patrimoniales apportent des contraintes fortes en matière d'isolation ». Cependant, à l'issue des travaux, la consommation devrait être ramenée à une centaine de kilowatts-heure au mètre carré par an, ce qui constitue une belle performance au vu de la situation initiale.

Jean-Paul RETI estime que l'installation d'un système de géothermie dans la halle constituerait un signal positif pour le reste du quartier.

Jean-François PATTE indique que des études sont en cours sur l'installation d'un système de géothermie. La capacité de la nappe à l'alimenter est actuellement vérifiée. Cette solution technique est en bonne voie d'être retenue.

Claude GALLAIRE souhaite savoir où les infrastructures techniques seront installées. Il s'enquiert du système de ventilation.

Jean-François PATTE explique que la halle comportera un sous-sol technique installé sous la nef. Par ailleurs, le système de ventilation pourra être complété par les ouvrants de désenfumage.

Claude GALLAIRE déclare apprécier le mode d'isolation des auvents, mais observe que quelques ponts thermiques demeureront au droit des poteaux.

Jean-François PATTE assure que la solution retenue a été validée par un bureau d'études. Pour des raisons patrimoniales, il était impossible de capoter les poteaux à l'extérieur. Le pont thermique qui subsistera sera acceptable.

Claude GALLAIRE ajoute qu'il faut informer les conseils de quartier sur le projet, par exemple en les associant à des réunions plénières.

Nathalie GRAND rappelle que les conseils de quartier sont systématiquement conviés aux réunions publiques de présentation des projets.

André MESAS déclare que le travail réalisé depuis des années par les conseils de quartier et les associations sur la Halle Freyssinet et la présence d'activités à PRG ne devra pas être passé sous silence lors de la réunion publique, qui ne devra pas s'apparenter à une inauguration. Il ne pose pas problème que le maire préside cette réunion, mais il faudra mettre en avant la contribution de la concertation.

Jean-Paul RETI déplore que le travail réalisé sur la halle par le conseil de quartier 8 il y a plusieurs années n'ait pas été repris dans le cadre du présent projet.

Nathalie GRAND assure que le travail réalisé par le CQ8 a été pris en compte.

Jean-Claude RETI objecte qu'il n'en a pas été fait mention pendant les réunions.

Jean-François PATTE explique qu'il a eu connaissance de ce travail.

François HÔTE affirme qu'il a été tenu compte des suggestions du CQ8, avec la constitution des servitudes de passage, la création d'un forum et d'un restaurant ouverts au public...

En réponse à une question de Jacques STAMBOULI, Jean-François PATTE explique que le « fab lab » sera ouvert au public. Chacun pourra s'y rendre pour réaliser une impression 3D ou une découpe numérique, à condition de payer un droit d'entrée.

La séance est levée à 19 heures 45.